

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 843**

**27 avril 2006**

### SOMMAIRE

(Les) 5 Anneaux S.A., Dudelange . . . . .	40424	LC Automobile S.A., Dudelange . . . . .	40453
Addax Holding Co S.A., Luxembourg . . . . .	40436	Lubar, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40418
Amcon International Corporation B.V., S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40430	Lubar, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40418
Arabel Financière S.A., Luxembourg . . . . .	40429	Luminosa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40433
Asteria Management S.A., Luxembourg . . . . .	40427	Luxcellence Sicav, Luxembourg . . . . .	40427
Auf dem Pesch S.A., Luxembourg . . . . .	40450	Marketing Concept 2000, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40447
Binter S.A., Luxembourg . . . . .	40450	Meritalia Europe S.A., Luxembourg . . . . .	40456
Bové Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	40422	Milfix S.A., Luxembourg . . . . .	40448
C.H.F. S.A., Luxembourg . . . . .	40434	MSK Réalisations S.A., Bertrange . . . . .	40419
Cameli & Co. Finance (Holding) S.A., Luxembourg . . . . .	40426	MSK Réalisations S.A., Bertrange . . . . .	40419
Cbel+ 1 S.A., Luxembourg . . . . .	40437	Nippon Kikai Kogyo S.A., Luxembourg . . . . .	40461
Centaure Promotions S.A., Luxembourg . . . . .	40423	Object Engineering, S.à r.l., Eppeldorf . . . . .	40422
Cloridam Investment S.A., Luxembourg . . . . .	40463	Petula S.A., Luxembourg . . . . .	40429
Continental Trade Company S.A., Luxembourg . . . . .	40432	Phebus S.A., Luxembourg . . . . .	40418
Cordius, Sicav, Luxembourg . . . . .	40430	PMP Ventures, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40457
Dali, S.à r.l., Alzingen . . . . .	40423	Promotions Schmit & Klein, S.à r.l., Bertrange . . . . .	40446
Didier Soparfi S.A., Luxembourg . . . . .	40435	PSK, Nouvelle Promotion Schmit et Klein S.A., Bertrange . . . . .	40424
Didier Soparfi S.A., Luxembourg . . . . .	40435	PTAH S.A., Luxembourg . . . . .	40428
Didier Soparfi S.A., Luxembourg . . . . .	40435	Remal Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40426
El Baik Food Systems Co S.A., Luxembourg . . . . .	40434	S.P.F.E. S.A., Luxembourg . . . . .	40456
Elca Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	40447	Savoie Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40425
Ethnic Unlimited, S.à r.l., Grosbous . . . . .	40420	Second Euro Industrial Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40462
Eurober Lux S.A., Frisange . . . . .	40431	Second Euro Industrial Lagny-Le-Sec, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40456
Eurodyne S.A., Luxembourg . . . . .	40461	Second Euro Industrial Macon, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40433
Euronet System, S.à r.l., Bascharage . . . . .	40464	Sella Trust Lux S.A., Luxembourg . . . . .	40462
Euronet System, S.à r.l., Bascharage . . . . .	40464	Sinaf S.A., Luxembourg . . . . .	40455
Fibe S.A., Luxembourg . . . . .	40436	Société de Gérance et de Participations Financières S.A., Luxembourg . . . . .	40435
Financière VLH, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40425	SSCP Coatings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40426
Forum Developments S.A., Luxembourg . . . . .	40447	Stela II, S.à r.l., Bertrange . . . . .	40453
Gallaher Investment Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40428	Synergy Motor S.A., Luxembourg . . . . .	40436
Gemar S.A. . . . .	40421	Taufin International S.A., Luxembourg . . . . .	40453
Gi.Ca. Fin S.A., Luxembourg . . . . .	40431	Tomax II, S.à r.l., Bertrange . . . . .	40456
Haymarket Finance S.A., Luxembourg . . . . .	40432	Vandendyck S.C.I., Mondercange . . . . .	40451
Information Business Integration A.G., Luxembourg . . . . .	40454	Vie Groupe S.A., Luxembourg . . . . .	40456
Interpal Holding S.A., Luxembourg . . . . .	40423	Villa Romaine Immobilière S.A., Bertrange . . . . .	40424
Interpolis Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	40436	Xiral S.A., Luxembourg . . . . .	40430
Kanebo Investments S.A., Luxembourg . . . . .	40421		
Kanebo Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .	40421		
Kharga S.A., Luxembourg . . . . .	40462		
Kistenpennig, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	40421		

**PHEBUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 89.688.

*Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 11 janvier 2006*

Conformément à l'article 51, alinéa 4 de la loi Fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination par voie de cooptation de FMS SERVICES S.A. au titre d'administrateur provisoire en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos, démissionnaire.

Cette nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale aux fins d'élection définitive.

La société FMS SERVICES S.A. est domiciliée au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

*Pour la société PHEBUS S.A.*

N. Schmitz

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07049. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011816/1023/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**LUBAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 105.734.

Par la présente, je vous informe démissionner de mes fonctions de gérante de votre société, et ceci avec effet immédiat au jour de la présente.

Pour faire valoir ce que de droit.

Le 21 décembre 2005.

*Pour FINANCIERE DES DAHLIAS S.A.H.*

M.-B. Wingerter de Santeul

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05971. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(011427//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**LUBAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R. C. Luxembourg B 105.734.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement qui s'est tenue à Luxembourg au siège social le 22 décembre 2005*

Est présente et dûment représentée:

La société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.

Société constituée en date du 24 avril 2001 par-devant M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le matricule n° B 81.795,

représentée aux termes de la présente par M<sup>e</sup> Alain Lorang, en sa qualité de président du conseil d'administration régulièrement en fonctions.

Celle-ci justifie détenir en pleine et entière propriété la totalité des 124 parts sociales, acquise par elle à l'issue de l'acte constitutif en date du 11 janvier 2005.

L'intégralité du capital social étant dûment représenté, la séance peut être déclarée ouverte.

La séance est ouverte à 14h00.

L'assemblée procède à l'installation de son bureau.

Sont à ce titre nommés:

1. Aux fonctions de président: M<sup>e</sup> Alain Lorang, avocat à la Cour, demeurant professionnellement, 41, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg;

2. Aux fonctions de secrétaire: Mlle Anissa Ayad, employée privé, demeurant, F-57120 Rombas, 10, rue de la Tour;

3. Aux fonctions de scrutateur: M<sup>e</sup> Marie-Béatrice Wingerter de Santeul, Avocat à la Cour, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

L'assemblée constate alors:

I. qu'il y ressort de la liste de présence, dûment signée et clôturée par les membres du bureau que l'associé unique est dûment représenté;

qu'à ce titre l'intégralité du capital social, soit 124 parts sociales d'une valeur unitaire de 100,- EUR chacune composant le capital social de 12.400,- EUR (douze mille quatre cents euros) est effectivement représentée.

II. qu'il a pu être valablement fait abstraction des convocations d'usage, qu'en conséquence la présente assemblée peut être irréfablement considérée comme valablement réunie.

Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points suivants à l'ordre du jour, à savoir:

*Ordre du jour:*

1. Constatation de la démission des fonctions de gérant de la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.  
Le président déclare la discussion ouverte.

*1<sup>er</sup> point et 1<sup>ère</sup> résolution*

Il est rappelé que la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H. (R.C.S. 81.795) a donné sa démission en date du 21 décembre 2005.

Il y a lieu en conséquence de procéder à la nomination d'un nouveau gérant.

Est votée par l'associé unique, la nomination en lieu et place de FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., de la société IMMO CONCEPT, S.à r.l.;

société constituée en date du 22 décembre 2005 par-devant le notaire M<sup>e</sup> Emile Schlessler, notaire de résidence de et à Luxembourg;

établi et ayant son siège social, L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

Le président de séance constate alors qu'aucun autre point ne figure à l'ordre du jour, et conséquemment déclare la présente séance levée à 15h00.

Fait à Luxembourg, le 22 décembre 2005.

*Les Associés*

*Pour FINANCIERE DES DAHLIAS S.A.H.*

*A. Lorang*

*Le Bureau*

*A. Lorang / A. Ayad / M.-B. Wingarter de Santeul*

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM05967. – Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011429/1268/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**MSK REALISATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R. C. Luxembourg B 97.395.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 47 du 14 janvier 2004.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour MSK REALISATIONS*

*INTERFIDUCIAIRE S.A.*

*Signature*

(011497/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**MSK REALISATIONS, Société Anonyme.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R. C. Luxembourg B 97.395.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 novembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 47 du 14 janvier 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08106, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour MSK REALISATIONS*

*INTERFIDUCIAIRE S.A.*

*Signature*

(011495/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**ETHNIC UNLIMITED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9155 Grosbous, 35, rue d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 91.983.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le cinq janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Madame Sita Burman, femme au ménage, demeurant au 5530 Winston Crescent, 75220 Dallas, Texas (Etats-Unis d'Amérique).

2.- Madame Rini Baruha, épouse Vohra, femme au ménage, demeurant à L-9155 Grosbous, 35, rue d'Arlon.

Tous les deux sont ici représentées par Monsieur Carsten Söns, employé privé, demeurant professionnellement à L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes ont exposé au notaire instrumentant le suivant:

Que la société à responsabilité limitée ETHNIC UNLIMITED, S.à r.l., avec siège social à L-9155 Grosbous, 35, rue d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 91.983, ci-après nommée la «Société», a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 19 août 1996, publié au Mémorial C numéro 584 du 12 novembre 1996 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 février 2001, publié au Mémorial C numéro 884 du 16 octobre 2001.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,- EUR) chacune.

Que lesdites comparantes déclarent être les seules associées de la Société (les «Associées»).

Que l'activité de la Société ayant cessé, les Associées siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société déclarent expressément vouloir procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Que les Associées désignent comme liquidateur de la Société Monsieur Rohit Vohra, gérant, né à Delhi (Inde), le 31 août 1951, demeurant à L-9155 Grosbous, 35, rue d'Arlon.

Qu'elles déclarent fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur, Monsieur Rohit Vohra, préqualifié, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, les Associées assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée ne varietur par le liquidateur et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

Les Associées nomment en qualité de commissaire à la liquidation la société EUROPEAN TIME MANAGEMENT S.A., avec siège social à Road Town, Tortola, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, I.B.C. numéro 200 792 (Iles Vierges Britanniques) et lui confie la mission de faire le rapport sur la situation comptable.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, les Associées en adoptent les conclusions, approuvent, les comptes de liquidation et donnent décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction au commissaire à la liquidation, pour ses travaux de contrôle effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

Les Associées se constituent en troisième assemblée, prononcent la clôture de la liquidation et constatent que la société à responsabilité limitée ETHNIC UNLIMITED, S.à r.l. a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans au siège social: L-9155 Grosbous, 35, rue d'Arlon.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Söns, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2006, vol. 535, fol. 40, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2006.

J. Seckler.

(013278/231/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

40421

**GEMAR S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 64.278.

Société constituée le 23 avril 1998 par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem publié au Mémorial C N° 530 du 21 juillet 1998

Messieurs Jean-Marc Heitz, Adrien Schaus, et Madame Romaine Scheifer-Gillen, administrateurs, ainsi que Monsieur Angelo De Bernardi, commissaire aux comptes, ont démissionné avec effet immédiat.

Le domicile de la société GEMAR S.A. établi au 17, rue de Beaumont, L-1219 Luxembourg, a été dénoncé le 27 janvier 2006.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08127. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011431//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**KANEBO INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.118.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 novembre 2005*

Est nommé administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Madame Erna Maria Hauptmann-Zimmermann, professeur, demeurant au 14A, Sudetenstrasse, D-63571 Gelnhausen, Allemagne, en remplacement de Monsieur Milan Janku, administrateur et président démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011465/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**KANEBO INVESTMENTS, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 53.118.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06606, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

(011158/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006.

---

**KISTENPFENNIG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. FRANCOIS KRIER, S.à r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 88.252.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 16 juillet 2002, acte publié au Mémorial C n° 1372 du 21 septembre 2002, modifiée par acte du même notaire en date du 20 juillet 2005, publié au Mémorial C n° 10 du 3 janvier 2006.

Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KISTENPFENNIG, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(011503/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**OBJECT ENGINEERING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9365 Eppeldorf, 11, Hauptstrooss.

R. C. Luxembourg B 95.168.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Luc Nadalini, informaticien, demeurant à L-9365 Eppeldorf, 11, Hauptstrooss, ici représenté par Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée OBJECT ENGINEERING, S.à r.l., avec siège social à L-9365 Eppeldorf, 11, Hauptstrooss, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 95.168, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 717 du 10 mai 2002,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du douze juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1417 du 1<sup>er</sup> octobre 2002.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

3.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, en tant qu'associé unique a décidé de dissoudre la société à responsabilité limitée OBJECT ENGINEERING, S.à r.l.

4.- Qu'il s'ensuit que ladite société est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

5.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société pour l'exécution de son mandat.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à son ancien siège social.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 janvier 2006, vol. 535, fol. 22, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2006.

J. Seckler.

(013275/231/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

**BOVE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1870 Luxembourg, 137, Kuelebiërg.

R. C. Luxembourg B 87.440.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 3 mai 2002, acte publié au Mémorial C n° 1159 du 1<sup>er</sup> août 2002.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BOVE IMMOBILIERE S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(011489/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**CENTAURE PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 81.611.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2001, acte publié au Mémorial C n° 988 du 10 novembre 2001, modifiée par-devant le même notaire, en date du 6 mai 2002, acte publié au Mémorial C n° 1151 du 31 juillet 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08141, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *CENTAURE PROMOTIONS S.A.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(011492/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**DALI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5865 Alzingen, 37, rue de Roeser.

R. C. Luxembourg B 28.339.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 17 juin 1988, acte publié au Mémorial C n° 247 du 17 décembre 1988, modifiée par acte du même notaire le 30 janvier 1990, publié au Mémorial C n° 297 du 27 août 1990 et modifiée modifiée par acte sous seing privé le 20 juin 2002, publié au Mémorial C n° 1407 du 28 septembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08118, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *DALI, S.à r.l.*

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(011505/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**INTERPAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R. C. Luxembourg B 106.363.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 janvier 2006 que:

1. Le siège social de la société a été transféré de L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich à L-1538 Luxembourg, 2, Place de France;

2. Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Amicie Bailo-De Spoelberch a été révoqué avec effet immédiat.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006, réf. LSO-BN00466. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 janvier 2006 que:

- Monsieur Patrice Bailo, demeurant à B-1180 Bruxelles, 771, Chaussée de Waterloo, a été nommé au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2005, en remplacement de Madame Fara Chorfi.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006, réf. LSO-BN00460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011852//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**VILLA ROMAINE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.  
R. C. Luxembourg B 83.003.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 juillet 2001, acte publié au Mémorial C n° 42 du 9 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour VILLA ROMAINE IMMOBILIERE S.A.  
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(011507/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**PSK, NOUVELLE PROMOTION SCHMIT ET KLEIN S.A., Société Anonyme,  
(anc. PROMILUX II S.A.).**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.  
R. C. Luxembourg B 66.647.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1998, acte publié au Mémorial C n° 913 du 17 décembre 1998, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 juillet 2001, acte publié au Mémorial C n° 44 du 9 janvier 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour PSK, NOUVELLE PROMOTION SCHMIT ET KLEIN S.A.  
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(011510/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**LES 5 ANNEAUX S.A., Société Anonyme,  
(anc. FIESTA DRINK S.A.).**

Siège social: L-3450 Dudelange, 12, rue du Commerce.  
R. C. Luxembourg B 90.869.

L'an deux mille six, le treize janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme FIESTA DRINK S.A. avec siège à Remich, (R.C. B N° 90.869), constituée suivant acte notarié du 9 janvier 2003, publié au Mémorial C page 10479/2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Benjamin Coppens, administrateur de sociétés, demeurant à B-Aiseau. Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de la raison sociale.
2. Transfert de siège social de Remich à Dudelange.
3. Modifications afférentes des articles 1 et 3 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts.
4. Démission du Conseil d'administration.
5. Nomination de 3 nouveaux administrateurs et d'un administrateur-délégué.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la raison sociale en LES 5 ANNEAUX S.A. et en conséquence l'article 1<sup>er</sup> aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénomination de LES 5 ANNEAUX S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Remich à Dudelange.

L'adresse du siège est: L-3450 Dudelange, 12, rue du Commerce.

En conséquence, l'article 3 alinéa 1<sup>er</sup> aura désormais la teneur suivante:

**Art. 3. alinéa 1<sup>er</sup>.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale accepte la démission du Conseil d'Administration.

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et administrateurs-délégués sortants, pour leur mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

Monsieur Roger Waes, retraité, demeurant à B-8554 Zwevegem, 11, Moenstraat.

Madame Jeannine Bongers, retraitée, demeurant à B-8554 Zwevegem, 11, Moenstraat.

Madame Véronique Dherbomez, employée privée, demeurant L-3450 Dudelange, 12, rue du Commerce.

Est nommée administrateur-délégué, Madame Véronique Dherbomez, préqualifiée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Arosio, J. Quintus-Claude, B. Coppens, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 2006, vol. 914, fol. 36, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 janvier 2006.

G. d'Huart.

(013037/207/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

**SAVOIE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 107.000.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 91.603.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06031, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006.

Pour SAVOIE HOLDINGS, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(011926/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

**FINANCIERE VLH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B. 90.555.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(011941/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

**CAMELI & CO. FINANCE (HOLDING) S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 27.717.

—  
**DISSOLUTION**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 18 janvier 2006 que:

- 1) la liquidation est clôturée;
- 2) les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011764/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**SSCP COATINGS, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 5.397.800.**

Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 101.097.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 29 décembre 2005, les associés de la société SSCP COATINGS, S.à r.l. ont décidé de nommer ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach en tant que Réviseur d'Entreprises de la société avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes se terminant au 31 décembre 2005 et qui se tiendra en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011848/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**REMAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 62.887.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle du 20 décembre 2005 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mardi 6 décembre 2005 et qu'en l'absence de renouvellement et/ou de nouvelles nominations les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme d'un an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

*Le Conseil d'Administration*

D. Murari / J.-Ph. Fiorucci

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07473. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011855/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**ASTERIA MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 48.460.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société BANCA UNIONE DI CREDITO (BUC), ayant son siège social à CH-6900 Lugano (Suisse), Piazza Dante, 7, représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme ASTERIA MANAGEMENT S.A. ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1<sup>er</sup>, R.C.S. Luxembourg section B numéro 48.460, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, maintenant à Luxembourg, en date du 12 août 1994, publié au Mémorial C numéro 488 du 28 novembre 1994, et que ses statuts ont été modifiés suivants actes reçus par le même notaire, en date du 15 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 950 du 2 novembre 2001, et en date du 11 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 211 du 27 février 2003.

II.- Que le capital social de la société anonyme ASTERIA MANAGEMENT S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trois cent quatre-vingt-treize mille quatre cent cinquante euros (EUR 393.450,-), représenté par six cent dix (610) actions d'une valeur nominale de six cent quarante-cinq euros (EUR 645,-) chacune.

III.- Que selon le registre des actionnaires de la société la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société ASTERIA MANAGEMENT S.A.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société ASTERIA MANAGEMENT S.A., qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

VI.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VII.- Que la liquidation de la société ASTERIA MANAGEMENT S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VIII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

IX.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Marx, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2006, vol. 535, fol. 37, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2006.

J. Seckler.

(013277/231/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

**LUXCELLENCE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 64.695.

—  
Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06687, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(012012/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

40428

**PTAH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 84.202.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société anonyme PTAH PROPERTIES S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme PTAH S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section B numéro 84.202, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 317 du 26 février 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme PTAH S.A., prédésignée, s'élève actuellement à deux cent soixante mille euros (260.000,- EUR), représenté par deux mille six cents (2.600) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme PTAH S.A.

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme PTAH S.A.

V.- Que sa mandante déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé, à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2006, vol. 535, fol. 37, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2006.

J. Seckler.

(013280/231/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

**GALLAHER INVESTMENT FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 265.803.725.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 106.778.

Par résolution circulaire en date du 16 janvier 2006, les associés de la société GALLAHER INVESTMENT FINANCE, S.à r.l. ont décidé d'accepter la nomination de Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que Gérant B de la société, avec effet au 16 janvier 2006 et pour une période indéterminée en remplacement de Yannick Poos, gérant de classe B démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006, réf. LSO-BN00018. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011877/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

40429

**PETULA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 65.300.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Anne Zinni, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme holding LUMINOSA HOLDING S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle mandataire, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme PETULA S.A. ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.300, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 695 du 28 septembre 1998,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jacques Delvaux en date du 4 août 1998, publié au Mémorial C numéro 770 du 23 octobre 1998.

2.- Que le capital social s'élève actuellement après conversion faite en date du 8 avril 2002 à EUR 286.633,58 (deux cent quatre-vingt-six mille six cent trente-trois euros et cinquante-huit cents) représenté par 555 (cinq cent cinquante-cinq) actions, chacune sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme PETULA S.A.

4.- Que sa mandante, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société PETULA S.A., a décidé de la dissoudre.

5.- Que par la présente, la comparante, ès qualités qu'elle agit, décide de prononcer la dissolution anticipée de la société PETULA S.A. avec effet immédiat.

6.- Que l'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout le passif de la société dissoute.

7.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8.- Que décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes.

9.- Qu'il a lieu de procéder à la destruction du registre des actions nominatives.

10.- Que les livres et documents de la société PETULA S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Zinni, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2006, vol. 535, fol. 30, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2006.

J. Seckler.

(013282/231/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

**ARABEL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 24.893.

—  
En date du 4 septembre 2003, le commissaire CHASE BANK & TRUST COMPANY (CI), avec siège social au Chase Housereenville Street, St Helier, Jersey Channel Islands a changé sa dénomination sociale en JPMorgan TRUST COMPANY (JERSEY).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07675. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011856/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**AMCON INTERNATIONAL CORPORATION B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 102.162.

Précision quant à l'adresse d'un gérant:

James Eddy, 800, East Sonterra Boulevard, 78258 San Antonio, Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011860/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**XIRAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 23.740.

**DISSOLUTION**

*Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société XIRAL S.A. (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2005 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07505. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011901/317/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**CORDIUS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 105.128.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 25 janvier 2006 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur Marc-André Bechet, Managing Director, RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., 5, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen;

Madame Isabelle Cabie, Global Head Institutional Portfolio Management, DEXIA BANQUE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles;

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, représentée par Monsieur Hugo Lasat et Monsieur Jean-Yves Maldague, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg;

Monsieur Hugo Lasat, Membre du Comité de Direction, DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, route d'Arlon, 283, L-1150 Luxembourg;

Monsieur Jean-Yves Maldague, Directeur, DEXIA ASSET MANAGEMENT, rue Royale 180, B-1000 Bruxelles; en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007;

- de renouveler le mandat de:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, R.C.S. B 65.477, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2007.

*Pour CORDIUS, Société d'Investissement à Capital Variable*

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07520. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011525/1126/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

40431

**EUROBER LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.  
R. C. Luxembourg B 60.889.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue de façon extraordinaire le 12 janvier 2006 à 16 heures à Frisange*

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de nommer administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2010:

- Madame Angela Maria d'Ulisse, employée administrative, demeurant à Via Romentino, 9C I-28069 Trecate (NO).

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le secrétaire / Le scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07906. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011895//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**GI.CA. FIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 65.234.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Alfonso Mattei, administrateur de société, demeurant à Lugano, Via G. Vicari n. 19 (Suisse), agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société HEIMER HOLDINGS INC., ayant son siège social au 2nd Floor, Swissbank Building, East 53rd Street, Marbella (République de Panama), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme GI.CA. FIN S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.234, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 24 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 680 du 23 septembre 1998.

2.- Que le capital social s'élève actuellement après conversion faite en date du 28 juin 2002 à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme GI.CA. FIN S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société GI.CA. FIN S.A. avec effet immédiat, par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que l'activité de la société a cessé et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute.

5.- Que la liquidation de la susdite société GI.CA. FIN S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

7.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur de la société dissoute.

8.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Mattei, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2006, vol. 535, fol. 30, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2006.

J. Seckler.

(013285/231/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

40432

**CONTINENTAL TRADE COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.  
R. C. Luxembourg B 87.007.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- La société de droit britannique FIRE DRAGON LTD., avec siège social à CV325FF Warwickshire, 27, Maltings, Leamington Spa (Royaume-Uni),

ici représentée par Maître Eyal Grumberg, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme CONTINENTAL TRADE COMPANY avec siège social à L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes, 4<sup>e</sup> étage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 87.007, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1033 du 5 juillet 2002.

b.- Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

c.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme CONTINENTAL TRADE COMPANY est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

f.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

h.- Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle des actions de la société dissoute et qu'il n'existe pas de registre d'actions.

i.- Que les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Grumberg, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2006, vol. 535, fol. 30, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff.* (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2006.

J. Seckler.

(013288/231/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

**HAYMARKET FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 85.920.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, réf. LSO-BM05234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour HAYMARKET FINANCE S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(011930/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

40433

**LUMINOSA HOLDING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 65.191.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Anne Zinni, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société POLY TECHNICAL ENTERPRISES LIMITED, avec siège social à Tortola, Road Town, P.O. Box 3152, (Iles Vierges Britanniques), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle mandataire, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme LUMINOSA HOLDING S.A. ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.191, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 681 du 23 septembre 1998, que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jacques Delvaux en date du 3 août 1998, publié au Mémorial C numéro 770 du 23 octobre 1998.

2.- Que le capital social s'élève actuellement après conversion faite en date du 8 avril 2002 à EUR 299.545,- (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-cinq euros) représenté par 580 (cinq cent quatre-vingts) actions sans désignation de valeur nominale.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme LUMINOSA HOLDING S.A.

4.- Que sa mandante, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société LUMINOSA HOLDING S.A., a décidé de la dissoudre.

5.- Que par la présente, la comparante, ès qualités qu'elle agit, décide de prononcer la dissolution anticipée de la société LUMINOSA HOLDING S.A. avec effet immédiat.

6.- Que l'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout le passif de la société dissoute.

7.- Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8.- Que décharge est accordée aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux comptes.

9.- Qu'il a lieu de procéder à la destruction du registre des actions nominatives.

10.- Que les livres et documents de la société LUMINOSA HOLDING S.A. seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Zinni, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2006, vol. 535, fol. 31, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2006.

J. Seckler.

(013291/231/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

**SECOND EURO INDUSTRIAL MACON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 97.103.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006, réf. LSO-BN00282, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012048/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

40434

**C.H.F. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 63.526.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Alfonso Mattei, administrateur de société, demeurant à Lugano, Via G. Vicari n. 19 (Suisse), agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société HEIMER HOLDINGS INC., ayant son siège social au 2nd Floor, Swissbank Building, East 53rd Street, Marbella (République de Panama), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, ès qualités, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société anonyme C.H.F. S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.526, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 412 du 8 juin 1998.

2.- Que le capital social s'élève actuellement après conversion à cinquante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et quarante-quatre cents (54.494,44 EUR), divisé en deux mille quatre cents (2.400) actions sans désignation de valeur nominale.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme C.H.F. S.A. et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société C.H.F. S.A. avec effet immédiat, par reprise par elle de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

4.- Que l'activité de la société a cessé et que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute.

5.- Que la liquidation de la susdite société C.H.F. S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

7.- Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur de la société dissoute.

8.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société dissoute.

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Mattei, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2006, vol. 535, fol. 30, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 février 2006.

J. Seckler.

(013293/231/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

**EL BAIK FOOD SYSTEMS CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 59.059.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2005*

1) Le mandat des administrateurs M. Rami Shakkour Abu-Ghazaleh, M. Ihsan Shakkour Abu-Ghazaleh et Mme Ferial Soubhi Fouad Al-Muhtadi, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) L'assemblée générale a encore renouvelé le mandat du commissaire aux comptes de la société KPMG AUDIT, S.à r.l. commissaire aux comptes, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, et ce jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00031. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(011490/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**SOCIETE DE GERANCE ET DE PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 5.530.

Constituée suivant acte reçu par Maître Raymond Steichen, notaire de résidence à L-Mersch, en date du 26 janvier 1956, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 8 du 11 février 1956.

Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 23 juillet 1999 par acte sous seing privé, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 752 du 11 octobre 1999.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société SOCIETE DE GERANCE ET DE PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A. qui s'est tenue le 10 juin 2005 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- L'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période de six ans.

- Monsieur Claude Faber est reconduit dans ses fonctions de président et d'administrateur-délégué du conseil d'administration.

Luxembourg, le 13 juin 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011451/687/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**DIDIER SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 84.299.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(011835/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**DIDIER SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 84.299.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07310, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(011837/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**DIDIER SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 84.299.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07308, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(011838/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.981.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société du 12 septembre 2005*

Par décision unanime du conseil d'administration du 12 septembre 2005, le conseil d'administration a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La démission avec effet immédiat de monsieur Josephus Conaelis Gerardus Kanen, né le 13 février 1948 à Bergeijk (Pays-Bas), demeurant à B-2970 Schilde (Belgique), Kluisdreef n° 10, pour ces fonctions d'administrateur-délégué en charge de la gestion journalière de la société.

2. La démission avec effet immédiat de Madame Esther Petra Hélène van Rossum, née le 18 juillet 1965 à Best (Pays-Bas), demeurant à B-2000 Anvers (Belgique), Raapstraat n° 6, pour ces fonctions d'administrateur-délégué en charge de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour INTERPOLIS LUXEMBOURG S.A.

J. Remie

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08015. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011470//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**ADDAX HOLDING CO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 59.052.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2005*

1) Le mandat des administrateurs M. Rami Shakkour Abu-Ghazaleh, M. Ihsan Shakkour Abu-Ghazaleh et Mme Ferial Soubhi Fouad Al-Muhtadi, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

2) L'assemblée générale a encore renouvelé le mandat du commissaire aux comptes de la société KPMG AUDIT, S.à r.l., commissaire aux comptes, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, et ce jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2006, réf. LSO-BM00029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011496/280/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**FIBE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 91.556.

Le bilan au 31 janvier 2005, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07511, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(011853/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**SYNERGY MOTOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 59.663.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Managing Director

Signature

(011833/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**CBEL+ 1 S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1115 Luxemburg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
H. R. Luxemburg B 114.070.

 —  
**STATUTEN**

Im Jahre zweitausend und sechs, dem zweiten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Gérard Lecuit, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) OSIRIS TRUSTEES LIMITED, eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Jersey, mit Gesellschaftssitz in PO Box 437, Seaton House, 19 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 0ZE, Channel Islands, handelnd als trustee für CBEL+ TRUST,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Herrn Olivier Jarny, banker, beruflich wohnhaft in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg,

gemäss privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt in Jersey, am 1. Februar 2006.

2) ISIS NOMINEES LIMITED, eine Gesellschaft gegründet nach dem Recht von Jersey, mit Gesellschaftssitz in PO Box 856, Seaton House, 19 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 0ZE, Channel Islands, hier ordnungsgemäss vertreten durch Herrn Olivier Jarny, vorbenannt,

gemäss privatschriftlicher Vollmacht ausgestellt in Jersey am 1. Februar 2006.

Die Vollmachten werden, nach Unterzeichnung und Paraphierung ne varietur durch die erschienenen Parteien und den unterzeichneten Notar, der vorliegenden Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben bei den für Registrierungen zuständigen Behörden eingereicht zu werden.

Die erschienenen Parteien haben den beurkundenden Notar ersucht, die nachfolgende Satzung einer Gesellschaft zu beurkunden, die wie folgt gegründet werden soll:

**Art. 1. Form und Bezeichnung.** Die Gesellschaft ist eine Aktiengesellschaft nach luxemburgischem Recht, die als Verbriefungsgesellschaft (société de titrisation) den Bestimmungen des luxemburgischen Verbriefungsgesetzes vom 22. März 2004 (das Verbriefungsgesetz 2004) unterworfen ist und die Bezeichnung CBEL+ 1 S.A. führt (die Gesellschaft).

**Art. 2. Sitz der Gesellschaft.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz jederzeit an einen anderen Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann durch Beschluss des Verwaltungsrates Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen, Agenturen Vertretungen und Büros im Großherzogtum Luxemburg und im Ausland errichten.

Sofern außerordentliche Ereignisse, insbesondere politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Natur einzutreten drohen oder eingetreten sind, die die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz oder die Verbindung zwischen diesem Sitz und ausländischen Staaten zu beeinträchtigen drohen oder beeinträchtigen, ist der Verwaltungsrat befugt, den Sitz der Gesellschaft nach Maßgabe der im Großherzogtum Luxemburg geltenden Rechtsvorschriften vorübergehend in einen anderen Staat zu verlegen und die Verlegung ausländischen Behörden oder anderen zur Kenntnis zu bringen. Unbeachtlich einer vorübergehenden Sitzverlegung der Gesellschaft außerhalb des Großherzogtums Luxemburg, behält die Gesellschaft ihre luxemburgische Nationalität bei und bleibt weiterhin dem luxemburgischen Recht unterworfen.

**Art. 3. Dauer der Gesellschaft.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

Die Gesellschaft kann durch einen, in Übereinstimmung mit den in Artikel 24 vorgeschriebenen Anwesenheits- und Mehrheitsbedingungen getroffenen, Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre jederzeit aufgelöst werden.

**Art. 4. Zweck der Gesellschaft.** Zweck der Gesellschaft ist das Eingehen und Durchführen von, sowie das Fungieren als Gesellschaft für, jedwede(r) Form von Verbriefungstransaktionen, soweit dies gemäß den Bestimmungen des Verbriefungsgesetzes 2004 zulässig ist. Zu diesem Zweck ist die Gesellschaft befugt und ermächtigt, unter anderem, die im Zusammenhang mit dem Halten oder Besitzen von Verbindlichkeiten, Forderungen und / oder anderer Güter bzw. Vermögenswerte (einschließlich Wertpapieren jedweder Art), seien diese beweglicher oder unbeweglicher, vertretbarer oder unvertretbarer Natur, stehenden Risiken, sowie Risiken aus Verpflichtungen oder Verbindlichkeiten Dritter oder solche Risiken, die der gesamten oder Teilen der Tätigkeit Dritter anhaften, durch das Begeben von Wertpapieren jedweder Art, deren Wert oder Ertrag an diese Risiken gekoppelt ist, direkt oder durch eine andere juristische Person bzw. ein anderes Vehikel indirekt zu erwerben oder zu übernehmen.

Die Gesellschaft darf diese Risiken durch den Erwerb, in jedweder Art und Weise, von Ansprüchen, Forderungen und/oder Vermögenswerten, so wie durch das Garantieren dieser Forderungen oder Verbindlichkeiten, oder indem sie selbst in jedweder Art und Weise verpflichtet, übernehmen.

Zweck der Gesellschaft ist (i) der Erwerb, das Halten und das Verfügen, in jedweder Form und durch jedwede Mittel, unmittelbar oder mittelbar, von bzw. über, Beteiligungen, Rechten und Anteilen an, und Schuldverschreibungen von, luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, (ii) der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder in anderer Form und Übertragung durch Verkauf, Umtausch oder in anderer Form, von Aktien, Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheinen und anderer Wertpapiere oder Finanzinstrumente jedweder Art, sowie das Eingehen und Abschließen diesbezüglicher Verträge und (iii) das Halten als Eigentümer, die Verwaltung in jeglicher Art und Weise und die Entwicklung von Portfolios (einschließlich, unter anderem, der unter (i) und (ii) oben genannten Vermögenswerte). Die Gesellschaft kann auch Anteile an Personengesellschaften und anderen Gesellschaftsformen erwerben, halten bzw. darüber verfügen.

Die Gesellschaft darf sich Finanzmittel und Kredite in jeder Art und Weise beschaffen bzw. aufnehmen. Die Gesellschaft darf Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheine, Zertifikate, Aktien, Genussscheine, Warrants, sowie andere

Arten von Wertpapieren oder Finanzinstrumenten begeben, einschließlich eines oder mehrerer Emissionsprogramme. Die Gesellschaft kann ebenso Kredite, einschließlich der aus jeder Art der Finanzmittelbeschaffung und/oder Emission von Wertpapieren resultierenden Erlöse, an ihre Tochtergesellschaften, Konzerngesellschaften oder an andere Gesellschaften vergeben, bzw. Leihweise zur Verfügung stellen.

In Übereinstimmung mit und soweit zulässig unter den Bestimmungen des Verbriefungsgesetzes 2004, darf die Gesellschaft auch Garantien und Sicherheiten über ihre Vermögenswerte geben, um die zum Zwecke der Verbriefung dieser Vermögenswerte eingegangenen Verpflichtungen oder um den Vorzug der Investoren (einschließlich ihres Treuhänders oder Vertreters) und/oder jeder emittierenden Person, die an einer Verbriefungstransaktion beteiligt ist, zu sichern. Der Gesellschaft ist es nicht gestattet, Teile oder die Gesamtheit ihres Vermögens zu verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Art und Weise zu besichern, soweit dies die Bestimmungen des Verbriefungsgesetzes 2004 nicht erlauben.

Die Gesellschaft darf Swaps, Futures, Forwards, Derivate, Optionen, Wertpapierpensions- und Wertpapierdarlehensgeschäfte sowie vergleichbare Transaktionen abschließen und ausführen. Unbeschadet der Allgemeingültigkeit des vorangehenden Satzes, darf die Gesellschaft grundsätzlich alle Investmenttechniken und -instrumente zum Zwecke der wirtschaftlichen und effizienten Verwaltung derselben verwenden, einschließlich solcher Techniken und Instrumente, die der Absicherung gegen Kreditrisiken, Wechselkursrisiken von Devisen, Zinssatzrisiken sowie sonstiger Risiken dienen.

Die obigen Ausführungen sind im weitesten Sinne zu verstehen und auszulegen und ihre Aufzählung ist nicht abschließend. Der Gesellschaftszweck soll all diejenigen Transaktionen und Vereinbarungen umfassen, die die Gesellschaft angeht, sofern diese nicht im Widerspruch zu den oben aufgezählten Zwecken stehen.

Grundsätzlich ist die Gesellschaft befugt und ermächtigt, jede Kontroll- und Überwachungsmaßnahme zu ergreifen, sowie die Handlung oder die Transaktion vorzunehmen oder einzugehen, die die Gesellschaft für die Erfüllung und Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks für zweckmäßig erachtet.

In Übereinstimmung mit dem Verbriefungsgesetz 2004, ist der Verwaltungsrat der Gesellschaft ermächtigt Teilvermögen (compartiments) zu gründen, die die jeweils einer bestimmten Wertpapieremission zurechenbare Vermögenswerte darstellen und die einen bestimmten (vom übrigen Vermögen der Gesellschaft rechtlich unabhängigen) Vermögensanteil darstellen.

**Art. 5. Vermögenstrennung.** Alle Vermögenswerte, die einem bestimmten Teilvermögen zugeordnet sind, stehen ausschließlich den Investoren der Wertpapiere des entsprechenden Teilvermögens und den Gläubigern, deren Ansprüche im Zusammenhang mit der Gründung, Durchführung oder Abwicklung dieses Teilvermögens entstanden sind, zu. Sollten, ungeachtet des Vorangehenden, nach vollständiger Tilgung oder Rückzahlung der Anleihe, die einem Teilvermögen zuzuordnen ist und vollständiger Befriedigung und Erlöschung der Verpflichtungen der Gesellschaft gegenüber anderen Gläubigern, deren Ansprüche im Zusammenhang mit Anleihe oder mit der Gründung, Durchführung oder Abwicklung dieses Teilvermögens entstanden sind, Vermögenswerte in diesem Teilvermögen verbleiben, darf der Verwaltungsrat diese überschüssigen Vermögenswerte zur Befriedigung solcher Gesellschaftsgläubiger verwenden, deren Ansprüche keinem bestimmten Teilvermögen zugeordnet werden können.

**Art. 6. Konkursverzichtsklausel.** Im Einklang mit den Bestimmungen des Verbriefungsgesetzes 2004, sind weder die Erwerber von Schuldverschreibungen der Gesellschaft infolge des Erwerbs dieser Schuldverschreibungen noch alle übrigen Gläubiger der Gesellschaft berechtigt, die Vermögenswerte der Gesellschaft oder eines ihrer Teilvermögen zu pfänden oder pfänden zu lassen oder einen Insolvenzantrag oder in sonstiger Weise die Eröffnung eines Gesamtvollstreckungs- oder Sanierungsverfahrens im Hinblick auf die Gesellschaft oder eines ihrer Teilvermögen zu stellen oder zu beantragen.

**Art. 7. Kapital der Gesellschaft.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt 31.000 (einunddreißigtausend) Euro, gestückelt in 310 (drei hundert-zehn) Aktien mit einem Nennwert von je 100 (einhundert) Euro.

Das gezeichnete Gesellschaftskapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden durch Beschluss der Generalversammlung, der unter den für eine Satzungsänderung vorgeschriebenen Mehrheitsbedingungen gemäß Artikel 24 getroffen wird. Es müssen jedoch mindestens 50% der Aktionäre bei jener Generalversammlung anwesend sein, damit der Beschluss als rechtmäßig getroffen gilt.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren ab dem Zeitpunkt der Gründung der Gesellschaft, das Gesellschaftskapital bis auf insgesamt EUR 1.000.000.000 (eine Milliarde) Euro zu erhöhen, durch die Ausgabe von 9.999.690 (neun million neunhundertneunundneunzigtausend sechshundertneunzig) zusätzlicher neuer Aktien mit einem Nennwert von 100 (einhundert) Euro pro Aktie.

Der Verwaltungsrat hat die weitreichendsten Befugnisse um:

- die beschlossene Kapitalerhöhung vorzunehmen, in einer einzigen Ausgabe, in mehreren Teilausgaben, oder durch die laufende Ausgabe von neuen Aktien, welche durch Bareinzahlung, Sacheinbringung, Umwandlung von Aktionärsforderungen, oder, nach Zustimmung der Generalversammlung der Aktionäre, durch Einbringung des Gewinns oder der Rücklagen ins Kapital, eingezahlt werden können;
- Ort und Zeitpunkt dieser Ausgabe(n), Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen dieser zusätzlichen Aktien zu bestimmen; und
- das Vorzugszeichnungsrecht der Aktionäre einzuschränken oder aufzuheben.

Der Verwaltungsrat darf auf das bedingte Kapital ausschließlich zu Zwecken der Wandlung der von der Gesellschaft begebenen Wandelschuldverschreibungen zurückgreifen und das Kapital der Gesellschaft nur entsprechend der vorgenommenen Wandlung erhöhen.

Jede weitere Erhöhung des Gesellschaftskapital nach erfolgter Wandlung der durch die Gesellschaft begebenen Wandelschuldverschreibungen bedarf eines vorherigen einstimmigen Beschlusses aller Aktionäre der Gesellschaft.

Als Folge jeder erfolgten und notariell beurkundeten Kapitalerhöhung wird Absatz eins dieses Artikels der Satzung abgeändert, um der jeweiligen Kapitalerhöhung zu entsprechen. Der Verwaltungsrat oder eine hierzu von letzterem bevollmächtigte Person kann diese Änderung notariell beurkunden lassen.

Der Verwaltungsrat ist bei Wandlung der Wandelschuldverschreibung in eigene Aktien verpflichtet, die neuen Aktien, die infolge der Wandlung ausgegeben werden, dem jeweiligen unter Artikel 4, letzter Absatz genannten Teilvermögen zuzuordnen, dem die Wandelschuldverschreibung vor Wandlung ursprünglich zugeordnet worden war.

**Art. 8. Aktien der Gesellschaft.** Die Aktien der Gesellschaft sind und bleiben Namensaktien (actions nominatives).

Am Gesellschaftssitz wird über die Namensaktien ein Register geführt, in das die genaue Bezeichnung des Aktionärs (Name und Wohnsitz/Gesellschaftssitz), die Zahl seiner Aktien, das eingezahlte Kapital pro Aktie und die Übertragung mit deren Datum eingetragen wird.

Der Erwerb eigener Aktien ist unter denen vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen möglich.

**Art. 9. Übertragung der Aktien.** Die Abtretung der Aktien geschieht mittels einer Übertragungserklärung, die vom Abtretenden und von dem Erwerber oder deren Bevollmächtigten datiert und unterzeichnet werden muss und wird anschließend in das Aktienregister der Gesellschaft eingetragen.

**Art. 10. Schuldverschreibungen.** Alle Schuldverschreibungen, die von der Gesellschaft als Namensschuldverschreibungen (obligations nominatives) begeben werden, dürfen unter keinen Umständen in Inhaberschuldverschreibungen (obligations au porteurs) umgewandelt werden.

**Art. 11. Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft.** Jede ordnungsgemäß einberufene Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft repräsentiert alle Aktieninhaber der Gesellschaft.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann über alle Angelegenheiten der Gesellschaft befinden.

Der Verkauf jeglicher Güter der Gesellschaft bedarf eines einstimmigen Beschlusses aller Aktionäre der Gesellschaft.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre findet alljährlich am zweiten Mittwoch des Monats April um 11.00 Uhr in der Stadt Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben angegebenen Ort, statt. Ist dieser Tag in einem Jahr ein gesetzlicher Feiertag oder ein Bankfeiertag, so findet diese am nächsten Bankarbeitstag statt.

Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre kann im Ausland abgehalten werden, wenn außerordentliche Ereignisse dies verlangen, wobei die Feststellung des Vorliegens außerordentlicher Ereignisse im absoluten und alleinigen Ermessen des Verwaltungsrates liegt.

Andere Aktionärsversammlungen der Gesellschaft können am Ort und zu der Zeit abgehalten werden die im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben sind.

**Art. 12. Einberufung, Beschlussfähigkeit, Vollmacht und Einberufungsschreiben.** Einberufung und Beschlussfähigkeit der Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft sind vom Gesetz bestimmt, wenn nicht anders im Einberufungsschreiben vorgesehen.

Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Jeder Aktionär kann sich durch eine andere Person, die hierzu privatschriftlicher bevollmächtigt wurde (per Brief, Fax, Telegramm, Telex oder E-Mail, die mit einer nach luxemburgischen Recht gültigen elektronischen Signatur versehen ist) bei der Generalversammlung der Aktionäre vertreten lassen.

Soweit vom Gesetz oder der Satzung nichts anderes bestimmt wird, werden die auf ordnungsgemäß einberufenen Generalversammlungen der Aktionäre gefassten Beschlüsse durch eine einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und an der Abstimmung teilnehmenden Aktien genehmigt.

Sind alle Aktionäre anwesend oder vertreten und bezeichnen sich als ordnungsgemäß einberufen sowie über die Tagesordnung informiert, kann die Generalversammlung der Aktionäre auch ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

**Art. 13. Verwaltung und Aufsicht.** Der Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht aus mindestens drei Mitgliedern, die nicht unbedingt Aktionäre der Gesellschaft sein müssen. Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Der Verwaltungsrat wird von der Generalversammlung der Aktionäre bestellt.

Die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates, ihre Tantiemen sowie die Dauer ihrer jeweiligen Mandate.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann ein Mitglied des Verwaltungsrates jederzeit abberufen und ein neues Mitglied bestellen.

Bei Vakanz eines Verwaltungsratssitzes steht den verbleibenden Mitgliedern des Verwaltungsrates das Recht zu, für die vorläufige Besetzung des Verwaltungsrates Sorge zu tragen. Die endgültige Wahl und Ernennung des vorläufigen Mitglieds des Verwaltungsrates wird durch die nächste Generalversammlung der Aktionäre vorgenommen bzw. bestätigt.

**Art. 14. Sitzungen des Verwaltungsrates.** Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen sowie einen Sekretär, der nicht Mitglied des Verwaltungsrates sein muss, und der die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sowie der Generalversammlung der Aktionäre zu Protokoll führt.

Der Vorsitzende erlässt unter Bekanntgabe des Ortes, der Zeit und der Tagesordnung die Einladungen zu Sitzungen des Verwaltungsrates, so oft die Angelegenheiten der Gesellschaft dies erfordern, sowie auf Antrag von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates.

Der Sekretär (falls vom Verwaltungsrat ernannt) oder ein Mitglied des Verwaltungsrates informiert alle Verwaltungsratsmitglieder schriftlich (mindestens 24 Stunden im Voraus) über das Datum der Sitzung des Verwaltungsrates, außer

in Dringlichkeitsfällen. Worin ein solcher Dringlichkeitsfall besteht, muss im Einberufungsschreiben kurz erläutert werden.

Eine schriftliche Einberufung ist nicht notwendig, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Verwaltungsratsitzung einschließlich deren Tagesordnung informiert wurden. Jedes Verwaltungsratsmitglied kann schriftlich (per Brief, Fax, Telegramm, Telex oder E-Mail, die eine nach Luxemburger Recht rechtlich anerkannte elektronische Signatur enthält) auf eine schriftliche Einberufung verzichten. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates, das an der Teilnahme an einer Sitzung verhindert ist, kann ein anderes Mitglied schriftlich (per Brief, Telefax, Telegramm, Telex oder E-Mail, die eine nach Luxemburger Recht rechtlich anerkannte elektronische Signatur enthält) zu seiner Vertretung bevollmächtigen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrates kann an einer Sitzung per Konferenzschaltung oder ähnlicher Kommunikationstechnik, die es den teilnehmenden Personen erlaubt, sich gegenseitig verständigen zu können, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmendes Mitglied des Verwaltungsrates als persönlich anwesend.

Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Ungeachtet des vorgehenden, können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) sofern vor der Fassung eines solchen Beschlusses die Möglichkeit zur Erörterung unter den Mitgliedern des Verwaltungsrates, zum Beispiel in der in Absatz 6 dieses Artikels 14 genannten Art und Weise. Der Umlaufbeschluss kann aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen und muss von jedem einzelnen Verwaltungsratsmitglied unterschrieben sein. Als Datum eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift.

**Art. 15. Protokoll der Verwaltungsratsitzung.** Das Protokoll der Verwaltungsratsitzung wird vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben.

Kopien oder Auszüge dieser Protokolle, die vor Gericht oder anderswo vorgelegt werden müssen, werden vom Sekretär (falls ernannt) oder von einem Mitglied des Verwaltungsrates unterschrieben.

**Art. 16. Befugnisse des Verwaltungsrates.** Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates verpflichten die Gesellschaft nicht wirksam gegenüber Dritten durch ihre alleinige Unterschrift, außer wenn der Verwaltungsrat bestimmt hat, dass ihre alleinige Unterschrift die Gesellschaft wirksam gegenüber Dritten verpflichtet.

**Art. 17. Interessenkonflikte.** Falls ein Verwaltungsratsmitglied ein persönliches, der Gesellschaft entgegengesetztes Interesse an einem Geschäft der Gesellschaft hat, welches dem Verwaltungsrat zur Beratung und/oder Entscheidung vorgelegt wird, muss es den Verwaltungsrat davon unterrichten und darf an der Beratung und Entscheidung eines solchen Geschäfts nicht teilnehmen. Dieses Geschäft, sowie das Interesse, das ein Verwaltungsratsmitglied daran hat, werden der nächsten Versammlung der Aktionäre zur Kenntnis gebracht.

Kein Vertrag bzw. kein anderes Geschäft zwischen der Gesellschaft und anderen Gesellschaften oder Unternehmen wird durch die Tatsache berührt oder ungültig, dass einer oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ein persönliches Interesse an diesem Geschäft haben oder Verwaltungsratsmitglieder, Gesellschafter, Teilhaber, Prokuristen oder Angestellte einer anderen Gesellschaft oder eines anderen Unternehmens sind. Ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft, das gleichzeitig Funktionen als Verwaltungsratsmitglied, Geschäftsführer oder Angestellter in einer anderen Gesellschaft oder Firma ausübt und mit dem die Gesellschaft Verträge abschließt oder sonstwie in Geschäftsverbindung tritt, ist aus dem alleinigen Grunde seiner Zugehörigkeit zu dieser anderen Gesellschaft oder Firma nicht daran gehindert, zu allen Fragen eines solchen Vertrags oder eines solchen Geschäfts seine Meinung zu äußern, seine Stimme abzugeben oder sonstige Handlungen vorzunehmen.

**Art. 18. Übertragung der Befugnisse.** Der Verwaltungsrat kann einer Person, die nicht unbedingt Aktionär der Gesellschaft sein muss, seine Befugnis übertragen, die täglichen Geschäfte der Gesellschaft zu führen sowie die Gesellschaft im Rahmen dieser Geschäftsführung zu vertreten (*délégué à la gestion journalière*). Diese Übertragung bedarf der vorherigen Zustimmung der Generalversammlung der Aktionäre.

Ferner kann der Verwaltungsrat Sondervollmachten für Einzelgeschäfte an seine Mitglieder oder an Dritte erteilen.

**Art. 19. Verpflichtung der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird und ist wirksam gegenüber Dritten verpflichtet durch a) die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder b) durch die alleinige Unterschrift einer vom Verwaltungsrat bevollmächtigten Person.

**Art. 20. Externe Wirtschaftsprüfer.** Mit der Aufsicht und der Kontrolle der Tätigkeit der Gesellschaft werden ein oder mehrere unabhängige externe Wirtschaftsprüfer (*réviseurs d'entreprises*) betraut. Der oder die Wirtschaftsprüfer wird vom Verwaltungsrat im Einklang mit den Bestimmungen des Verbriefungsgesetzes 2004 bestellt. Der Verwaltungsrat legt das Honorar des externen Wirtschaftsprüfers sowie dessen Amtsdauer fest.

**Art. 21. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 22. Zuführung der Gewinne.** Fünf Prozent des in dem Geschäftsjahr erzielten Reingewinnes sind zur Bildung der gesetzlichen Rücklage (*réserve légale*) zu verwenden, solange diese zehn Prozent des nominellen (angegebenen oder, des unter denen in Artikel 7 vorgesehenen Bedingungen, erhöhten bzw. herabgesetzten) Aktienkapitals nicht erreicht.

Über den verbleibenden Bilanzgewinn verfügt die Generalversammlung der Aktionäre. Unter Berücksichtigung von Artikel 89 c) des Verbriefungsgesetz 2004 ist die Gesellschaft verpflichtet alle Gewinne an die Aktionäre in Form von Dividenden auszuschütten, unabhängig vom Zeitpunkt dieser Ausschüttung. Die Dividenden können in Euro oder in einer anderen, vom Verwaltungsrat festgesetzten Währung, ausbezahlt werden.

Eine auszuschüttende Dividende wird an den vom Verwaltungsrat festgesetzten Stellen und Terminen zum Zwecke der Auszahlung an die Aktionäre überwiesen.

Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesellschaftsgesetzes 1915 enthaltenen Bedingungen wird der Verwaltungsrat ermächtigt Zwischendividenden auszuzahlen.

**Art. 23. Auflösung und Liquidation.** Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen im Einklang mit den in Artikel 24 enthaltenen Bedingungen zur Satzungsänderung gefassten Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, aufgelöst werden.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, zu welcher Zeit und aus welchem Grunde sie auch erfolgen möge, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung der Aktionäre bestellt werden. Die Generalversammlung der Aktionäre bestimmt die Befugnisse und Tantiemen des bzw. der Liquidatoren.

Wenn kein Liquidator bestellt wird, wird die Liquidation von den Mitgliedern des Verwaltungsrat durchgeführt.

**Art. 24. Satzungsänderung.** Diese Satzung kann, von Zeit zu Zeit, durch einen (im Einklang mit den im Gesellschaftsgesetz 1915 vorgesehenen Mehrheits- und Anwesenheitsbedingungen stehenden) Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft abgeändert werden.

**Art. 25. Anwendbares Recht.** Für alle Punkte, die in dieser Satzung nicht oder nicht wirksam festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesellschaftsgesetzes 1915 und des Verbriefungsgesetzes 2004.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit obigem Datum und endet am 31. Dezember 2006.

Die erste Generalversammlung der Aktionäre wird im Jahre 2007 abgehalten werden.

#### *Zeichnung*

Die Satzung ist hiermit aufgesetzt worden und die erscheinenden Parteien erklären hiermit, dass sie die 310 (dreihundert zehn) Aktien der Gesellschaft, die das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft darstellen, wie folgt zeichnen wollen:

Aktionär	Aktien	Zahlungen
OSIRIS TRUSTEE LIMITED, vorbenannt. ....	309 Aktien	EUR 30.900
ISIS NOMINEES LIMITED, vorbenannt. ....	1 Aktie	EUR 100
Gesamt. ....	310 Aktien	EUR 31.000

Die Gesamtheit der gezeichneten Aktien sind hiermit zu 100% (einhundert Prozent) durch die Aktionäre vollends in bar bezahlt worden, so dass die Summe von 31.000 (einunddreißigtausend) EUR nun zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, worüber dem beurkundenden Notar Beweis erbracht worden ist.

#### *Kostenfestsetzung*

Der beurkundende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesellschaftsgesetz 1915 gesetzlich vorgeschriebenen Voraussetzungen erfüllt worden sind und ausdrücklich die Erfüllung diesbezüglich bezeugt. Außerdem bestätigt der beurkundende Notar, dass diese Satzung die Voraussetzungen des Artikel 27 des Gesellschaftsgesetzes 1915 erfüllt.

Die Summe der angefallenen Kosten, Auslagen, Gehälter und Gebühren, in welcher Form sie von der Gesellschaft zu übernehmen ist und dieser in Rechnung gestellt wird, wird ungefähr auf viertausend Euro (EUR 4.000) beziffert.

#### *Ausserordentliche Aktionärsversammlung*

Die oben genannten Parteien, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital repräsentieren, sich selbst als ausreichend geladen erachtend, haben eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre vorgenommen, dabei festgestellt, dass diese rechtmäßig konstituiert ist und einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. die Anzahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 3 (drei) festgesetzt;
2. die folgenden Personen werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates der Gesellschaft bestellt:
  - a. Herr Bart Zech, mit Geschäftsadresse in 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg;
  - b. Herr Roeland P. Pels, mit Geschäftsadresse in 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg; und
  - c. Herr Tom Verheyden, mit Geschäftsadresse in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg;
3. die Amtszeit der Mitglieder des Verwaltungsrates endet mit Ablauf der Generalversammlung der Aktionäre, die die Bilanzen der Gesellschaft für das Jahr 2006 genehmigen; und
4. als Gesellschaftssitz der Gesellschaft wird folgende Adresse bestimmt: 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erscheinenden Parteien, diese Urkunde in deutscher Sprache verfasst ist und von einer in englischer Sprache verfassten Version gefolgt wird. Auf Ersuchen derselben erscheinenden Parteien im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung die deutsche Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg-Stadt, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden an die erschienen Parteien, haben diese zusammen mit dem Notar diese Urkunde unterschrieben.

**Follows the English version:**

In the year two thousand and six, on the second day of February.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in the city of Luxembourg.

There appeared:

1. OSIRIS TRUSTEES LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at PO Box 437, Seaton House, 19 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 0ZE, Channel Islands, acting as trustee of CBEL+ TRUST, duly represented by Mr Olivier Jarny, banker, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Jersey on the 1st of February 2006.

2. ISIS NOMINEES LIMITED, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at PO Box 856, Seaton House, 19 Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE4 0ZE, Channel Islands, duly represented by Mr Olivier Jarny, previously named,

by virtue of a proxy under private seal given in Jersey on the 1st of February 2006.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a société anonyme (public limited liability company) under the name of CBEL+ 1 S.A. (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 24 below.

**Art. 4. Corporate objects.** The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments or by binding itself by any other means.

The Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

In accordance with, and to the extent permitted by, the Securitisation Act 2004, the Company may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. Without prejudice to the generality of the previous sentence, the Company may also generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their

efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects, to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

In accordance with the Securitisation Act 2004, the Board is entitled to create compartments (representing the assets of the Company attributable to an issue of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate.

**Art. 5. Segregation of assets.** All assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment. Notwithstanding the foregoing if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets under such compartment, the Board may use such excess assets to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

**Art. 6. No petition.** In accordance with the provisions of the Securitisation Act 2004, no holder of securities of the Companies nor any other creditor of the Company shall be entitled to seize the assets of the Company or of any of its compartment in any form whatsoever nor, as the case may be, to petition for bankruptcy of the Company or any of its compartments or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or any of its compartments (as the case may be).

**Art. 7. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) consisting of 310 (three hundred ten) shares in registered form with a par value of EUR 100 (hundred Euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 24 below.

The Board is authorised and instructed to render effective the increase of the current capital up to EUR 1,000,000,000 (one billion) Euro by issuing 9,999,690 (nine million nine hundred ninety-nine thousand six hundred ninety) new additional shares with a par value of EUR 100 (hundred Euro) each.

The Board shall have the widest powers in order to:

- carry out the agreed capital increase, by means of one issue, several issues or by repeated issues of new shares which have been paid up by way of exchange of the debt securities issued;
- determine the time and place of the conditions relating to such issue, subscription or payment of the new shares; and
- restrict or abolish the preferential rights of existing shareholders of the Company.

The Board may only resort to the authorised capital and increase the capital of the Company accordingly for purposes of converting the outstanding convertible bonds of the Company issued into shares of the Company.

All capital increases following the conversion of the convertible bonds into shares has to be unanimously approved by the shareholders of the Company.

Hence, each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, the first paragraph of this article five (5) shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary public.

The Board is obliged to allocate the new shares issued as a result of the conversion of the convertible bonds to the same compartment (referred to in article 4, last paragraph) to which the convertible bond was initially allocated to.

**Art. 8. Shares.** The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 9. Transfer of shares.** The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney.

**Art. 10. Debt securities.** Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

**Art. 11. Meetings of the shareholders of the Company.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Wednesday of April of each

year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

**Art. 12. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 13. Management.** The Company shall be managed by a Board composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

**Art. 14. Meetings of the Board.** The Board may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Save as provided below, written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 14. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 15. Minutes of meetings of the Board.** The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman of the Board who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any directors of the Company.

**Art. 16. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004. All powers not expressly reserved

by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915) or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the Board.

**Art. 17. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

**Art. 18. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. An appointment of a member of the Board as managing director of the Company is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 19. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by the joint signatures of two directors or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

**Art. 20. External Auditor(s).** The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their remuneration and the term of their office.

**Art. 21. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

**Art. 22. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 above.

The general meeting of the shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy. In accordance with Article 89 c) of the Securitisation Act 2004, the Company is committed to distribute all its profits in form of dividends to its shareholders, regardless the date of such distribution.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be transferred to such places and at such times for payment purposes to the shareholders as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 23. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 24 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 24. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 25. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2006.

The first Annual General Meeting of the shareholders of the Company will be held in 2007.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to 310 (three hundred ten) shares representing the total share capital as follows:

Shareholders	Shares	Payments
OSIRIS TRUSTEE LIMITED, prenamed .....	309 shares	EUR 30,900
ISIS NOMINEES LIMITED, prenamed .....	1 share	EUR 100
Total .....	310 shares	EUR 31,000

All these shares have been paid up by the shareholders to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) paid by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

*Statement - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at four thousand Euro (EUR 4,000.-).

*Extraordinary general meeting of shareholders*

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. that the number of directors is set at 3 (three) directors;
2. that there be appointed as members of the board of directors of the Company:
  - a. Mr Bart Zech, having his professional address at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
  - b. Mr Roeland P. Pels, having his professional address at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
  - c. Mr Tom Verheyden, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
3. that the terms of office of the members of the board will expire after the annual meeting of shareholders called to approve the annual accounts of the Company for the year ending 2006; and
4. that the address of the registered office of the Company is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in German followed by an English version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between German and the English versions, the German version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: O. Jarny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, vol. 152S, fol. 21, case 12. – Reçu 1.250 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Für Gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxembourg, den 9. Februar 2006.

G. Lecuit.

(015713/220/604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**PROMOTIONS SCHMIT & KLEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R. C. Luxembourg B 28.185.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 1988, acte publié au Mémorial C n° 218 du 12 août 1988, modifié par-devant le même notaire en date du 12 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 115 du 17 mars 1995, modifié par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 juillet 2001, acte publié au Mémorial C n° 44 du 9 janvier 2002, modifié par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 13 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 418 du 15 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PROMOTIONS SCHMIT & KLEIN, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(011511/1261/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

40447

**FORUM DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 56.684.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 25 janvier 2006 à 10.30 heures, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:
  - Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg, Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves, Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon, Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 et nomme en leur remplacement:
  - Enzo Liotino, fondé de pouvoirs, né le 23 mars 1958 à Sammichele di Bari, Italie et domicilié professionnellement au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
  - Raul Marques, employé privé, né le 17 mars 1970 à Soure, Portugal et domicilié professionnellement au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
  - Danielle Schuller, employée privée, née le 9 mars 1981 à Luxembourg et domiciliée professionnellement au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le nombre des administrateurs passant de quatre à trois.

Les nouveaux administrateurs poursuivront le mandat de leurs prédécesseurs.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l. ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327, de son mandat de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A. ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Le nouveau commissaire aux comptes poursuivra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06867. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011540/693/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**MARKETING CONCEPT 2000, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 9, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 48.856.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(011843/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**ELCA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 85.563.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07684, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(011859/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**MILFIX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 114.086.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le deux février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) DMS & ASSOCIES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B Numéro 46.477, une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo,

ici représentée par son gérant Monsieur Christophe Fender, consultant, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) Monsieur Christophe Fender, préqualifié.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MILFIX S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou à défaut par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) DMS & ASSOCIES, S.à r.l., préqualifiée, trois cent neuf actions .....	309
2) Christophe Fender, préqualifié, une action .....	1
Total: trois cent dix actions .....	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille six cent cinquante (1.650,-) euros.

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

b) Madame Marie-Anne Bos, expert-comptable, née le 7 mai 1977 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

c) Monsieur Christophe Fender, expert-comptable, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

DMS & ASSOCIES, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B Numéro 46.477, une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue en 2011.

5) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté à élire un administrateur-délégué qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

6) Le siège social de la Société est fixé à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Fender, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2006, vol. 27CS, fol. 45, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

M. Schaeffer.

(015921/230/137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

### **AUF DEM PESCH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 81.488.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 12 avril 2001, acte publié au Mémorial C n° 962 du 6 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AUF DEM PESCH S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(011514/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

### **BINTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 18.671.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 21 décembre 2005*

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée accepte le renouvellement des mandats d'administrateurs de Monsieur Paul Lutgen, de Monsieur Luc Braun, de la Société ARMOR S.A. pour une nouvelle période d'une année qui se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006 statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

L'Assemblée approuve tous les actes passés par les administrateurs dans le cadre de leur présent mandat rétroactivement au 21 juin 2005. Le mandat de Monsieur Paul Lutgen, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2012 Luxembourg, est également reconduit en tant qu'administrateur.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée accepte le renouvellement du mandat du Commissaire EURAUDIT, S.à r.l. pour une nouvelle période d'une année qui se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006 statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

L'Assemblée approuve tous les actes passés par le Commissaire dans le cadre de son présent mandat rétroactivement au 21 juin 2005.

Les administrateurs ainsi que le commissaire demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2012 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BINTER S.A., Société Anonyme

P. Lutgen / L. Braun

Deux Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, réf. LSO-BM05614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011541/045/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**VANDENDYCK S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-3921 Mondercange, 62, route d'Esch.

R. C. Luxembourg E 3.082.

 —  
 STATUTS

L'an deux mille six, le premier février.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fabrice Fabian Vandendyck, agent principal d'assurances, né le 18 mai 1966 à Bastogne (Belgique), demeurant à L-3921 Mondercange, 62, route d'Esch

2.- et son épouse Madame Pascal Siuda, sans état, née à Esch-sur-Alzette, le 8 mai 1964, demeurant à L-3921 Mondercange, 62, route d'Esch.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Dénomination, Objet, Durée, Siège**
**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière sous la dénomination de VANDENDYCK S.C.I.**Art. 2.** La société a pour objet pour son propre compte, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles, parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir au Grand-Duché de Luxembourg et/ou à l'étranger, dont notamment l'acquisition, la vente, le partage, l'acquisition ou la cession de droits immobiliers généralement quelconques, le démembrement de tout droit immobilier, la location partielle ou totale et la location temporelle des immeubles ainsi acquis, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et pouvant en faciliter l'extension et le développement.**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.**Art. 4.** Le siège social est établi à Mondercange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

**Art. 5.** La capital social est fixé à deux mille cinq cent euros (2.500,- EUR) divisé en cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les cent (100) parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Fabrice Fabian Vandendyck, prénommé, ..... 99

2.- Madame Pascale Siuda, prénommée, ..... 1

Total: cent parts d'intérêts ..... 100

Les cent (100) parts d'intérêts ont été entièrement libérées en espèces de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi que cela a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 6.** Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.**Art. 7.** Sous réserve de l'observation des conditions de forme prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

**Art. 8.** Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.**Art. 9.** Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.**Art. 10.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs coassociés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

**Art. 11.** Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les co-propriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

**Art. 12.** Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans

l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 13.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

#### Administration de la société

**Art. 14.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

**Art. 15.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglemementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant. Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 16.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

#### Exercice social

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### Réunion des associés

**Art. 18.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 19.** Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-propriétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 20.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

#### Dissolution, Liquidation

**Art. 21.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge et quittance au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

#### Dispositions générales

**Art. 22.** Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

##### Disposition générale

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 2006.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de huit cents euros (800,- EUR).

*Réunion des associés*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Monsieur Fabrice Fabian Vandendyck, prénommé.

Il aura tous les pouvoirs prévus à l'article 15 des statuts. La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

2.- Le siège social de la société est fixé à L-3921 Mondercange, 62, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.F. Vandendyck, P. Siuda, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 février 2006, vol. 914, fol. 57, case 8. – Reçu 12,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 février 2006.

A. Biel.

(013312/203/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

**STELA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 83.288.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(011844/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**TAUFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 52.951.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08241, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAUFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(011863/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**LC AUTOMOBILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 99.254.

Par la présente, je vous notifie la démission, avec effet immédiat, des fonctions d'administrateur exercées par GL CONSULTING S.A. au sein de la société LC AUTOMOBILE S.A. ayant son siège social à L-3512 Dudelange, 200, rue de la Libération, R.C.S. Luxembourg n° B 99.254.

Dudelange, le mardi 4 octobre 2005.

J. Greff

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL06901. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014398//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**INFORMATION BUSINESS INTEGRATION AG, Société Anonyme.**
**Capital social: EUR 173.600.**

 Siège social: L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 38.854.

L'an deux mille cinq, le deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de INFORMATION BUSINESS INTEGRATION AG, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 122, rue Adolphe Fischer à L-1521 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.854 (la Société). La Société a été constituée le 23 décembre 1991 par acte de M<sup>e</sup> Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - n° 337 du 24 juillet 1993. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 2 juillet 2001 par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société conformément à la loi du 1<sup>er</sup> août 2001 relative au basculement en euros.

L'Assemblée est présidée par Maître Bernard Beerens, avocat, demeurant au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Julien Leclère, avocat, demeurant au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Maître Stéphanie Alexandrino, avocat, demeurant au 1, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signée par le mandataire des actionnaires et les membres du Bureau.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification de l'article 12 des Statuts afin que l'exercice social de la Société se termine le 15 décembre de chaque année et en conséquence, l'exercice social de la Société en cours, ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2005 prendra fin le 15 décembre 2005; et

3. Divers.

II. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que la totalité du capital social de la Société est dûment représentée à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-dessus.

La liste de présence, signée par les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec la procuration pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'actionnaire représenté se considérant dûment convoqué et déclare par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée de la Société décide (i) de clôturer l'exercice social le 15 décembre de chaque année et par conséquent de clôturer l'exercice social de la Société en cours, ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2005, au 15 décembre 2005 et (ii) de modifier en conséquence l'article 12 des Statuts.

Par conséquent, l'article 12 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 12.** L'année sociale de la Société commence le 16 décembre et se termine le 15 décembre de l'année suivante.»

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 900,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle français et anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

**Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand five, on the second day of December.

Before M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of INFORMATION BUSINESS INTEGRATION AG, a Luxembourg société anonyme with registered office at 122, rue Adolphe Fischer in L-1521 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 38.854 (the Company). The Company has been incorporated on 23 December 1991 pursuant to a deed of Mr Alphonse Lentz, notary residing in Remich, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - n° 337 of 24 July 1993. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 2 July 2001 pursuant to an

extraordinary general meeting of the shareholders taken in accordance with the law dated 1 August 2001 on conversion into Euro.

The Meeting is chaired by M<sup>e</sup> Bernard Beerens, Avocat, residing at 1, allée Scheffer in L-2520 Luxembourg. The Chairman appoints M<sup>e</sup> Julien Leclère, Avocat, residing at 1, rue Allée Scheffer in L-2520 Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Maître Stéphanie Alexandrino, Avocat, residing at 1, allée Scheffer in L-2520 Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares held are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notice;
2. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company, so that the financial year of the Company shall close on 15 December of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on 1 January 2005, shall be closed on 15 December 2005; and
3. Miscellaneous.

II. That it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entirety of the share capital is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced.

The attendance list, signed by the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxy to be filed with the registration authorities.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the voting share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves (i) to close the Company's financial years on 15 December of each year and as a result to close the current financial year having started on 1 January 2005 on 15 December 2005 and (ii) to amend article 12 of the Company's Articles accordingly.

As a consequence, article 12 of the Articles will henceforth have the following wording:

«**Art. 12.** The Company's financial year begins on 16 December and ends on 15 December of the following year.»

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the board of the meeting, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: B. Beerens, J. Leclère, S. Alexandrino, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 8 décembre 2005, vol. 434, fol. 35, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 février 2006.

H. Hellinckx.

(015843/242/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

**SINAF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 40.824.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08237, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINAF S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

*Un administrateur / Un administrateur*

(011866/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**VIE GROUPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 92.012.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(011869/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**MERITALIA EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 61.125.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08199, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(011871/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**S.P.F.E. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 42.047.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08178, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(011872/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**SECOND EURO INDUSTRIAL LAGNY-LE-SEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,-**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 96.960.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006, réf. LSO-BN00276, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012050/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

---

**TOMAX II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 40.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06708, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

*Pour TOMAX II, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(011936/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

---

**PMP VENTURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.  
R. C. Luxembourg B 114.080.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of January.  
Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PALL MALL ASSOCIATES LIMITED, a limited liability company, organized under the laws of Jersey, with registered office at Channel House, 7 Esplanade St-Hélier, Jersey JE45 VVW, registered with the trade and companies register under number 88173,

here represented by Mr Michael Bauer, by virtue of a power of attorney, given in Jersey, on 16 January 2006.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists among the subscriber and all persons and entities who may become partners in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of PMP VENTURES, S.à r.l. (the Company).

**Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The object of the Company is in particular the acquisition and the holding of interests in private equity and venture capital funds, which are in form of private companies.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option and securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop such securities. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

The Company may raise or grant interest free or interest bearing loans or may allow third parties to participate in the assets of the Company as silent shareholders.

The Company may carry out any operations, which are connected with its purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.-, represented by 125 shares having a nominal value of EUR 100.- per share each.

**Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a sole partner, the Company's shares held by the sole partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (the Board of Managers). The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholders meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the Board of Managers. The general shareholders meeting or the Board of Managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the Board of Managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Written notices of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or e-mail another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the Board of Managers.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 12.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 13.** The sole partner assumes all powers conferred to the general shareholders meeting. In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

Notwithstanding article 11, the sole partner, or in case of plurality of partners, the general shareholders meeting, may at the first general meeting of shareholders which will be held immediately after the incorporation of the Company, grant a power of attorney to any third party in view of the acquisition of shares in one or several existing companies.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 14.** The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 15.** Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 16.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 17.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Subscription and Payment*

All 125 shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by PALL MALL ASSOCIATES LIMITED, prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2006.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,900.-.

#### *Extraordinary general meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The sole shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Michael Bauer, chief executive officer, having his professional address at 52A, Cromwell Road, London, SW7 5 BE;

- Mr Mark Rayner, director, having his professional address at 52A, Cromwell Road, London, SW7 5 BE; and
  - Mr Joseph Jean Aghina, economist, having his address at 35, avenue des Papalins, MC 98000 Monaco.
- 2) The registered office is established at 2, rue Nicolas Rollinger, L-2433 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Deutsche Fassung des vorherigen Textes:**

Im Jahre zweitausendundsechs, am siebzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen Notar, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

PALL MALL ASSOCIATES LIMITED, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Gesetz von Jersey, mit Gesellschaftssitz in Channel House, 7 Esplanade St-Hélier, Jersey JE45 VW, eingetragen im Handelsregister unter Nummer 88173,

hier vertreten durch Herr Michael Bauer, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Jersey, am 16. Januar 2006.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte der Erschienenen und dem amtierenden Notar, der vorliegenden Urkunde zwecks Einregistrierung beigelegt bleiben wird.

Diese Erschienene, vertreten wie angegeben, erklärt eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche der folgenden Satzung unterliegt.

**Art. 1.** Es wird hiermit zwischen der Erschienenen und jeder Person oder juristischen Person, die in der Zukunft Gesellschafter werden könnte, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche die Firmenbezeichnung PMP VENTURES, S.à r.l. annimmt.

**Art. 2.** Der Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung von allen Geschäften, die direkt oder indirekt mit der Beteiligung, gleich in welcher Form, an jeglichen Unternehmen, verbunden sind, sowie die Verwaltung, die Führung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen, ohne dass die Gesellschaft dem Gesetz vom 31. Juli 1929 unterliegt.

Zweck der Gesellschaft ist u.a. der Erwerb und das Halten von Beteiligungen an private equity- und Venture Capital Funds in der Rechtsform von Gesellschaften.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihre Mittel zur Erstellung, Führung, Verwertung und Liquidation eines aus Titeln jeglicher Herkunft zusammengesetzten Portfolios verwenden, an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen teilnehmen, jegliche Titel durch Investition, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption und auf jegliche andere Art erstehen, sie durch Kauf, Übertragung, Austausch oder auf sonst eine Weise verwerten oder veräußern. Die Gesellschaft kann auch sämtliche Hilfen oder Garantien dritten Gesellschaften geben, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen von Tochtergesellschaften, Schwestergesellschaften oder anderen Gesellschaften zu sichern. Sie kann alle oder teils ihre Vermögensgegenstände verpfänden, übertragen, belasten oder jegliche Werte auf ihre Vermögensgegenstände bestellen.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen oder finanziellen Operationen sowie alle Überträge von beweglichem und unbeweglichem Eigentum durchführen, die notwendig zur Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes sind.

Die Gesellschaft kann verzinsten oder zinslosen Darlehen aufnehmen oder gewähren oder Dritte als stille Gesellschafter am Gesellschaftsvermögen beteiligen. Die Gesellschaft kann jede Transaktion tätigen, die diesen Gesellschaftszweck fördert.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann jederzeit in irgendeine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss des einzigen Gesellschafters oder der Gesellschafter verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen in Luxemburg sowie im Ausland gründen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,-, eingeteilt in 125 Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100,-.

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit von dem einzigen Gesellschafter oder von den Gesellschaftern gemäß Artikel 13 dieser Satzung abgeändert werden.

**Art. 7.** Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen Teil der Aktiva und der Gewinne der Gesellschaft, der im proportionalen Verhältnis zur Zahl der existierenden Anteile steht.

**Art. 8.** Gegenüber der Gesellschaft sind die Gesellschaftsanteile unteilbar; nur ein Inhaber pro Anteil ist zugelassen. Bruchteilseigentümer müssen sich von einer einzigen Person gegenüber der Gesellschaft vertreten lassen.

**Art. 9.** Die Gesellschaftsanteile, die von dem einzigen Gesellschafter gehalten werden, können frei veräußert werden.

Im Fall von mehreren Gesellschaftern können die Gesellschaftsanteile jedes Gesellschafters gemäß Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (das Gesetz vom 10. August 1915) veräußert werden.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird nicht durch das Ableben, die Aberkennung der bürgerlichen Ehrenrechte, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des einzigen Gesellschafters oder eines Gesellschafters aufgelöst.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet. Falls es mehrere Geschäftsführer gibt, bilden sie einen Geschäftsführerrat. Die Geschäftsführer brauchen nicht Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer werden durch die Generalversammlung der Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapital besitzen, ernannt, widerrufen, und ersetzt.

Gegenüber Dritten haben die Geschäftsführer alle Befugnisse, unter jeden Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln, die im Gesellschaftszweck vorgesehenen Geschäfte durchzuführen und zu beschließen, insofern Artikel 11 dieser Satzung berücksichtigt wurde.

Die Gesellschafter sind befugt, alle Geschäfte vorzunehmen, die nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates verpflichtet. Die Gesellschafterversammlung oder der Geschäftsführerrat können ihre Befugnisse für spezifische Geschäfte einem oder mehreren ad hoc Agenten übertragen.

Die Gesellschafterversammlung oder der Geschäftsführerrat werden die Befugnisse und das Gehalt (wenn es ein Gehalt gibt) der Agenten, die Dauer ihres Auftrages und jede relevante Bedingung ihres Mandats bestimmen.

Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Jeder Geschäftsführer wird durch schriftliche Einberufung per Brief, Telefax, Telegramm oder E-mail von jedem Geschäftsführerrat wenigstens 24 (vierundzwanzig) Stunden im voraus informiert, außer in Dringlichkeitsfällen. Auf eine schriftliche Einberufung kann verzichtet werden, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und bestätigen, dass sie ordnungsgemäß über die Tagesordnung der Sitzung informiert wurden. Eine Einberufung ist nicht nötig für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt worden sind. Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich per Brief, Telefax, Telegramm oder E-mail zu seiner Vertretung bevollmächtigen. Die Geschäftsführer können auch per Telefon abstimmen, müssen dies jedoch schriftlich bestätigen. Beschlüsse können nur dann gefasst werden, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch per Umlaufbeschluss gefasst werden. Ein Umlaufbeschluss gilt dann als gefasst, wenn eines oder mehrere Dokumente, welche den Beschluss beinhalten, von allen Geschäftsführern unterschrieben wurden. Das Datum der letzten Unterschrift gilt als Datum des Beschlusses.

**Art. 12.** Die Geschäftsführer gehen keine persönlichen Verbindlichkeiten in Bezug auf die Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind, ein.

**Art. 13.** Der einzige Gesellschafter übt alle Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind. Falls es mehrere Gesellschafter gibt, hat jeder Gesellschafter das Recht, an den gemeinsamen Beschlüssen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie Anteile. Gemeinsame Beschlüsse sind rechtskräftig, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals halten, angenommen werden.

Ungeachtet Artikel 11 dieser Satzung kann der einzige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, während der ersten Gesellschafterversammlung, die direkt nach Gründung der Gesellschaft abgehalten wird, eine dritte Person dazu bevollmächtigen, Gesellschaftsanteile in einer oder mehreren existierenden Gesellschaften zu erwerben.

Beschlüsse im Rahmen von Satzungsabänderungen bedürfen der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen, unter Vorbehalt der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915.

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

**Art. 15.** Am Ende jedes Geschäftsjahres am 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung sowie ein Inventar der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

Das Inventar sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung stehen am Gesellschaftssitz zur Einsicht jedes Gesellschafters zur Verfügung.

**Art. 16.** Die Einkünfte aus der Rechnungslegung, minus die allgemeinen Kosten und Abschreibungen, bilden den Reingewinn der Gesellschaft. Aus diesem Reingewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung eines gesetzlichen Reservefonds zurückzustellen, bis dieser Reservefonds zehn Prozent (10%) des nominellen Gesellschaftskapital erreicht hat. Der verbleibende Reingewinn kann an die Gesellschafter entsprechend ihrer Kapitalbeteiligung ausgeschüttet werden. Der oder die Geschäftsführer können Zwischendividenden ausschütten.

**Art. 17.** Die Liquidierung der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Liquidatoren vorgenommen. Die Liquidatoren können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein. Sie werden von der Gesellschafterversammlung ernannt, die ihre Rechte und ihr Gehalt festlegt.

**Art. 18.** Für alle Punkte, die in der Satzung nicht festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert, verwiesen.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Alle 125 Gesellschaftsanteile werden von PALL MALL ASSOCIATES LIMITED, vorbenannt, gezeichnet und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500,- der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar, der dies ausdrücklich feststellt, der Nachweis erbracht wurde.

*Vorübergehende Bestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft, und wird am 31. Dezember 2006 enden.

*Kosten*

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, betragen schätzungsweise EUR 1.900,-.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der einzige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1) Als Geschäftsführer werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Michael Bauer, Vorstandsvorsitzender, wohnhaft in 52A, Cromwell Road, London, SW7 5 BE;

- Herr Mark Rayner, Geschäftsführer, wohnhaft in 52A, Cromwell Road, London, SW7 5 BE; und

- Herr Joseph Jean Aghina, Volkswirt, wohnhaft in 35, avenue des Papalins, MC 98000 Monaco.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich am 2, rue Nicolas Rollinger, L-2433 Luxembourg.

Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt, auf Antrag der Erschienenen, dass vorliegende Urkunde in Englisch gefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung ist die englische Fassung maßgebend.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat diese mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Bauer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, vol. 152S, fol. 12, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

A. Schwachtgen.

(015915/230/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

**NIPPON KIKAI KOGYO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 29.505.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 janvier 2006*

- L'assemblée a nommé comme administrateur M. Jean-Yves Stasser, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg en remplacement de M. Franck Provost, 7, rue Abbe Nicolas Weyrich, L-5978 Itzig, administrateur démissionnaire.

- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 6 janvier 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2006, réf. LSO-BM04375. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011893/263/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**EURODYNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 10.646.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 12 décembre 2005*

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour EURODYNE S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014443/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

40462

**KHARGA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 82.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06743, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

Pour KHARGA S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(011938/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

**SECOND EURO INDUSTRIAL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,-**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 100.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006, réf. LSO-BN00270, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012052/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

**SELLA TRUST LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 74.700.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société tenue à Luxembourg le 20 décembre 2005*

Présents / Représentés:

- M. Paolo Panico,
- M. Costanzo Vanzetti,
- M. Bruno Agostini.

La séance est ouverte à ... heures, par..., ..., demeurant à ..., président de la réunion, (le «Président»), qui désigne..., ... demeurant à ... comme secrétaire (le «Secrétaire»).

Le Président expose l'ordre du jour de la réunion du Conseil:

*Ordre du jour:*

1. (...)
2. Modification de l'adresse du siège social.
3. (...)
4. Divers.

Tous les administrateurs étant présents ou représentés, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, chaque administrateur déclarant avoir eu au préalable connaissance de l'ordre du jour et avoir pu consulter tous les documents nécessaires. Le conseil d'administration se reconnaît donc valablement constitué et apte à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Le Président aborde l'ordre du jour de la réunion et explique en détail les points suivants à titre de préambule:

*Préambule*

- A. (...)
- B. La Société souhaite également modifier l'adresse de son siège social qui sera établi au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

C. (...)

D. (...)

Après discussion, le conseil d'administration adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

(...)

*Troisième résolution*

Le conseil d'administration décide de modifier l'adresse du siège social qui sera établi au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à compter du 20 décembre 2005.

(...)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Signature

Président

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Vu pour légalisation de la signature de Monsieur Paolo Panico  
T. Metzler  
Notaire

APOSTILLE

(Convention de La Haye du 5 octobre 1961)

1. Pays: Grand-Duché de Luxembourg.

Le présent acte public

2. a été signé par...

3. agissant en qualité de...

4. est revêtu du sceau / timbre de...

Attesté

5. à Luxembourg

6. le 27 décembre 2005

7. par Ministère des Affaires Etrangères

8. sous N°...

9. Sceau / timbre:

10. Signature: signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2006, réf. LSO-BM03048. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011894//57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

**CLORIDAM INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 79.823.

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLORIDAM INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro B 79.823, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de 2001, page 28768.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le prêtre notaire Jacques Delvaux, en date du 6 novembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 18 décembre 2003, numéro 1348.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sabine Reizer-Wingel, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter au dernier mercredi du mois de juin de chaque année, et modification subséquente de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 9.15 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.»

2) Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

40464

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter au dernier mercredi du mois de juin de chaque année.

L'article 21 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mercredi du mois de juin de chaque année à 9.15 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Piccinelli, S. Reizer-Wingel, S. Desiderio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 151S, fol. 39, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2006.

P. Bettingen.

(013372/202/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2006.

---

**EURONET SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4955 Bascharage, 4, rue des Violettes.

R. C. Luxembourg B 93.102.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00566, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Réviseurs d'entreprises*

Signatures

(012087/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

---

**EURONET SYSTEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4955 Bascharage, 4, rue des Violettes.

R. C. Luxembourg B 93.102.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00562, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Réviseurs d'entreprises*

Signatures

(012088/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

---